

Le an mil huit cent quatre vingt-trois, le premier juillet à midi, le Conseil municipal de la Commune de Combeix s'est réuni au lieu ordinaire de ses ~~convenances~~ séances, sous la présidence de M. Charrier Jean, en session extraordinaire au vertu de l'autorisation préfectorale en date 15 juin dernier.

Étaient présents M. M. Bédillac adjoint; Dallaud, Birot Thomas, Beineix Pierre et Deluchapt et Charrier Jean Président.

M. le Président a donné connaissance au conseil municipal de la circulaire et de l'arrêté du 14 juin dernier relatifs à la constatation d'un réseau limite de chemins vicinaux ordinaires et de l'état préparé par M. le agents-voyers.

Cet état porte l'achèvement du chemin N° 2 de Rogol à La-Rochelgautcourt, compris dans le chemins de la deuxième catégorie.

Le Conseil après examen de ces pièces et délibération, le conseil accepte le projet de M. le agents-voyers. et il a été l'achèvement du chemin N° 2, qui a été demandé déjà plusieurs fois au suivant lui, entendu le tracé accepté, mais refusé tout autre

projet soit nouveau soit pour continuation, dans la Commune de Combeix, c'est à dire que le chemin, s'arrête à son embranchement actuel dans le N° 11.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits et ont signé les membres présents, excepté Deluchapt pour ne savoir faire.

Birot Thomas Dallaud  
 Charrier J. Beineix  
 J. Bédillac